

Préfecture des Hauts-de-Seine  
Centre départemental administratif  
167/177 avenue Pierre et Marie Curie  
92000 Nanterre

Copie à : Snuipp-FSU 92, CGT-educ'action 92, Sud éducation 92, SE-UNSA 92, Sgen-CFDT 92, snudi-FO 92, Secours populaire, Secours catholique, Secours islamique, ATD, SNL, FCPE 92, PEEP 92, FCPE Nanterre, PEEP Nanterre, DAL 92, Monsieur Jarry (Maire de Nanterre), Mme Florennes (député de la circonscription de Nanterre)

Nanterre, le 28 mai 2018

Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,

Nous sommes enseignants dans le groupe scolaire Jacques Decour à Nanterre. Nous vous écrivons car nous avons découvert par la presse (*Le Parisien* du 23 mai), par l'intermédiaire des assistants sociaux scolaires de la ville de Nanterre et par l'alerte d'enseignants, parents, syndicats enseignants et associations à Gennevilliers que des familles en hébergement d'urgence dont les enfants sont scolarisés dans notre département étaient expulsées de l'hébergement d'urgence que le SIAO 92 (service social lié au 115 numéro d'urgence du SAMU social) leur avait attribué. Depuis, nous avons appris qu'au moins 3 familles dont les enfants sont scolarisés dans notre groupe scolaire étaient sous la menace du non renouvellement de leur hébergement d'urgence, donc de leur expulsion.

Nous sommes révoltés par la situation faite à des familles qui sont déjà dans une immense précarité et dont les enfants ont droit, comme tous, à poursuivre leur scolarité dans le même établissement, facteur de stabilité et préservant les liens qu'ils ont su tisser. Ce droit est manifestement remis en cause par l'expulsion de leur logement. Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le caractère illégal de ces expulsions et nous nous référons aux textes de loi que Maître Baptiste de Monval, conseil du Secours catholique, a mis en avant.

Par ailleurs, nous savons qu'il existe des logements vides dans les villes de notre département et que les élus (maires, conseillers départementaux, députés) et représentants de la République peuvent allouer ces logements aux familles dans le besoin.

Nous vous demandons solennellement de mettre fin immédiatement aux menaces qui pèsent sur des dizaines de parents d'enfants scolarisés dans notre département. Nous vous demandons de reloger les familles expulsées, de garantir leur droit à avoir un toit, comme nous veillons à défendre le droit aux études pour tous les enfants de notre département.

Dans l'attente de votre réponse à cette situation qui nous indigne, veuillez recevoir, Monsieur le Préfet, nos salutations distinguées.